

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/03/52

Objet : 52 - Marché n° VN22069 E – Rénovation énergétique de l'école de Vaudry, de la salle multifonctions de Coulonces et des services techniques – Lot 5 : plomberie – chauffage – ventilation

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Décide

- De déclarer sans suite le lot 5 « plomberie – chauffage - ventilation » du marché relatif à la rénovation énergétique de l'école de Vaudry, de la salle multifonction de Coulonces et des services techniques pour des motifs d'ordre financier.

En effet, les offres reçues dépassent le montant estimatif du lot. Les prestations objet du marché peuvent être réalisées pour un montant moins élevé que celui initialement prévu sur des bases techniques nouvelles.

C'est pourquoi les pièces techniques du lot susmentionné vont être reprise par la maîtrise d'œuvre, sans rémunération complémentaire, et après acceptation par le maître d'ouvrage, une nouvelle procédure va être lancée.

Fait à Vire Normandie, le 14 mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230315-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

